



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC BAMIERE, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. NAVARRO), M. JOËL FEULLERAT (POUVOIR A MME BEC), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. COMBE), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME CABERO).

M. FREDERIC COMBE EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

### DÉLIBÉRATION n°2023/79

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des titulaires**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

**Dans le cadre des stagiairisations prévues en 2024, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :**

#### *Filière animation*

Un poste de direction ALAE sur le grade de :

- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe.

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### *Filière médico-sociale*

Un poste d'auxiliaire de puériculture sur le grade de :

- Auxiliaire de puériculture de classe normale,

- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure,  
Catégorie : B  
Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité  
Durée hebdomadaire : 35 heures  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Dans le cadre des intégrations directes prévues en 2024, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

*Filière médico-sociale*

Deux postes d'Assistant Territoriaux de surveillance des écoles maternelles sur le grade de :

- ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Dans le cadre des promotions internes prévues en 2024, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

*Filière technique*

Un poste de responsable du Centre Technique Municipal sur le grade de :

- Technicien territorial
- Technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe
- Technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe

Catégorie : B

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Dans le cadre d'un recrutement suite à une mutation d'un agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

*Filière sécurité*

Un poste d'agent de police sur le grade de

- Gardien Brigadier
- Brigadier-Chef Principal

Catégorie : C

Service : Police Municipale

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au budget.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide,

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS) :

- D'approuver les modifications de la section de fonctionnement et d'investissement du Budget primitif 2023 telles que présentées ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

